

Communiqué de presse

Bourses d'aide à la création

Mise au concours 2021

Gland, le 20 mai 2021 – La démarche lancée en 2020 se poursuit. Dans le but de valoriser les artistes locaux et de les aider dans la concrétisation de leurs projets, la Ville relance sa campagne de bourse de soutien en 2021 et octroie, via une mise au concours, un montant de CHF 5'000.- par lauréat. Cette année, deux bourses seront attribuées.

Afin de faire perdurer cette volonté d'apporter aux artistes locaux ce soutien financier et cette visibilité qu'elle leur avait accordée en 2020, la Municipalité veut se donner les moyens de récompenser à nouveau cette année, via une mise au concours, deux projets prometteurs dans le domaine artistique et culturel. Tous les domaines artistiques sont concernés. Le délai de postulation est fixé au 15 juin.

Nouveauté cette année, le concours s'élargit désormais aux habitants du district de Nyon. Cette légère ouverture a pour but de renforcer le rôle de la Ville dans sa dynamique de soutien au milieu artistique professionnel et de tisser des liens entre les sujets de création et la commune.

A l'instar de l'année dernière, les candidatures seront examinées par un jury composé des membres de la commission culturelle, d'experts du Service de la culture et d'experts externes.

Les candidatures sont évaluées en fonction de la qualité et la faisabilité du projet de création présenté, de la qualité des démarches proposées dans le cadre du projet de création pour la diffusion et la médiation culturelle, et du parcours artistique antérieur du candidat ou de la candidate.

Cette bourse, qui équivaut à un salaire de base mensuel, permettra ainsi à nos deux lauréats d'amorcer la phase de réalisation de leurs projets respectifs. La durée de mise en œuvre de chacun d'eux étant aléatoire selon leur nature, leurs présentations à la population se fera de manière individuelle via un « happening » et une visibilité offerte par la Ville.

La bourse ne peut être attribuée deux années de suite aux mêmes lauréat-e-s. Un dossier complet présentant le projet est à déposer au Service de la culture. Il doit notamment en détailler les objectifs et comporter toute la documentation nécessaire à l'évaluation du dossier.

Le règlement est à consulter sur notre [site internet](#).

Contacts :

M. Gérald Creteigny, Syndic : 079 692 35 76

Mme Isabelle Monney, Municipale de la culture : 076 422 34 87

Office de la communication : 022 354 04 06